

L'hon. M. Harris: Le député sait, je crois, qu'on ne révèle pas les observations qui ont été soumises tant qu'une solution n'a pas été trouvée et annoncée.

M. Green: La situation n'a pas l'air très prometteuse.

M. Monteith: Les dépenses générales sous l'empire de ce crédit ont beaucoup monté. Le nombre des fonctionnaires est passé de 11 à 17, et il y a un nouveau poste visant la publication des rapports, qui atteint \$4,000. Il n'y avait rien pour ce poste l'an dernier. Le ministre voudrait-il expliquer brièvement pourquoi les frais et le nombre des fonctionnaires ont ainsi augmenté?

L'hon. M. Harris: Quant à la publication des rapports, nous en avons deux gros que nous comptons devoir publier sous peu; l'un vise l'enquête sur les produits du fer et de l'acier primaires, l'autre vise l'enquête sur les tuyaux et les tubes. En ce qui concerne l'augmentation de nombre, je pense avoir fait remarquer, quand j'ai proposé les modifications à la loi sur la Commission du tarif, plus tôt cette session...

M. Monteith: Je ne peux pas entendre le ministre. Ce n'est pas sa faute. On bavarde beaucoup devant moi.

L'hon. M. Harris: Plus tôt cette session, quand nous avons modifié la loi sur la Commission du tarif, j'ai expliqué que depuis quelques mois la tâche de la Commission du tarif est plus lourde, que cela se répète depuis des années, que le nombre d'appels en vertu de la loi sur les tarifs douaniers et de lois analogues augmente, et que j'ai envoyé à la Commission un plus grand nombre d'enquêtes en vertu de la loi sur la Commission du tarif.

(Le crédit est adopté.)

Paiements aux municipalités—

124. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôt sur propriétés fédérales—Paiements aux municipalités prévus par la Loi sur les subventions aux municipalités et le Règlement concernant les subventions aux municipalités rurales établi par le décret C.P. 1954-1621 du 28 octobre 1954; et paiements aux municipalités en vertu du décret C.P. 1954-1497, du 6 octobre 1954, à l'égard des frais de services et fournitures médicaux et hospitaliers procurés aux employés fédéraux et autres personnes prévues audit décret, \$7,065,500.

M. Monteith: Le ministre pourrait-il nous dire quelle somme a été dépensée l'an dernier, et celle qui a été dépensée jusqu'à présent cette année?

L'hon. M. Harris: Les paiements de l'an dernier se sont élevés à \$6,456,250.

M. Monteith: C'est le chiffre des prévisions de l'an dernier.

L'hon. M. Harris: Le montant total était de \$6,986,750.

M. Hamilton (York-Ouest): Puisque la plus grande partie de l'aide que recevront les municipalités leur viendra des provinces, le ministre voudrait-il nous dire s'il a poursuivi les entretiens ou entamé d'autres entretiens avec les provinces au sujet d'un accord final sur la législation intéressant le gouvernement fédéral et les provinces?

L'hon. M. Harris: La loi ayant été adoptée il y a quelque temps seulement, j'entrevois une période de liberté relative durant laquelle nous pourrions poursuivre les négociations.

M. Hamilton (York-Ouest): S'agit-il de négociations qui se poursuivent continuellement? Sont-elles en cours.

L'hon. M. Harris: A la conférence il y a un an, un comité de fonctionnaires a été institué. Je suis sûr qu'il se réunira prochainement.

(Le crédit est adopté.)

Éventualités et divers—

125. Provision, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour diverses dépenses menues et imprévues, y compris l'autorisation de remployer toutes sommes reversées au présent crédit sur d'autres crédits, et rétribution spéciale ou autres récompenses pour inventions ou idées pratiques susceptibles d'améliorer le service, \$1,500,000.

M. Monteith: Il s'agit de la catégorie n° 22 visant des entreprises plus ou moins diverses, je remarque que dans tout le Budget des dépenses il y a des sommes considérables prévues au titre d'éventualités et divers. Le ministre peut-il nous dire quelle somme a été dépensée l'an dernier alors qu'on avait prévu un montant d'un million de dollars? Le crédit est augmenté cette année de 50 p. 100. Quelle est la raison de cette augmentation?

L'hon. M. Harris: La somme dépensée au cours de la dernière année financière a été de \$908,105. Si nous l'avons augmentée, c'est parce que nous avons dû, au cours de l'année, refuser l'exécution d'entreprises jugées souhaitables, car nous n'avions pas assez d'argent à cette fin, et nous estimons qu'une autre somme de \$500,000 nous sera nécessaire cette année.

M. Monteith: Quelles sortes d'entreprises entreraient dans la catégorie des éventualités et divers, sans mériter d'être indiquées?

L'hon. M. Harris: J'ai ici sept ou huit pages de détails.

M. Monteith: Que le ministre n'indique que les plus considérables.

L'hon. M. Harris: Il y avait \$150,000 pour l'Inde, le Pakistan et Grenade à l'occasion d'un ouragan qui a balayé ces régions. Il y avait une autre somme de \$150,000 destinée